



NOVEMBRE 2011



LES DATES DU MOIS

Challenge Mixte ou Paire Dames	lundi 7 novembre
Super Ronde Société Générale	mardi 8 novembre
Open Caladois	jeudi 10 novembre
Challenge Mixte ou Paire Dames	lundi 28 novembre
Tournoi Salade	lundi 5 décembre



IMPORTANT

Mardi 1er novembre
tournoi de régularité

Mardi 8 novembre :
Super Ronde Société Générale

Ce mois ci, pas 1 mais 2 tournois
Mixte ou Paire Dames

Le 7 et le 28 novembre à 20h15
dans la salle Mistral
(entrée par le Parc des Lyonnais)

Nouveau, nouveau, nouveau, new, nouveau

Nouvelle formule pour le vendredi

Dès le 11 novembre, le tournoi du vendredi
n'est plus réservé aux 3èmes et 4èmes séries.

Il devient

UN TOURNOI OPEN



Vous pouvez consulter les Brèves de l'année sur la page
d'accueil du site du club www.bcvs.org en cliquant sur Brèves

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité du Lyonnais du 17 octobre a décidé l'achat de locaux à Ecully, au Norly 1, 42 chemin Moulin Carron.



Vous pouvez lire le compte rendu de l'Assemblée Générale du Club sur notre site

www.bcvs.org

PROVERBE DU MOIS

Quand la lune se fait chaude et moite dans le premier quartier,
Elle met des champignons plein le panier.



LE MOT DE L'ARBITRE

Loi 42 : Droits du mort

A. Droits irrévocables

1. Le mort a le droit de donner des informations en présence de l'arbitre sur un fait ou une Loi.
2. Il peut tenir le compte des levées gagnées ou perdues.
3. Il joue les cartes du mort en tant qu'agent du déclarant, sur ses indications.

B. Droits sous condition

1. Le mort peut demander au déclarant (mais non à un joueur de la défense), qui n'a pas fourni à une levée, s'il a une carte de la couleur attaquée.
2. Il peut essayer d'empêcher le déclarant de commettre une irrégularité.
3. Il peut attirer l'attention sur n'importe quelle irrégularité, mais seulement après la fin du jeu de la carte.

Pour une information en temps réel, n'oubliez pas notre site

www.bcvs.org

Vous disposez d'un droit d'accès gratuit, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous par courriel à bcvs@laposte.net